

Entrée en vigueur – Règlement 2024-738-18

Prenez avis que le règlement **2024-738-18** intitulé : « **Règlement amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2013-738 afin d'ajouter les coûts d'un permis pour un hangar d'avion** » adopté le 5 août 2024 entre en vigueur le jour de la présente publication.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 6 août 2024
(U-2024.43)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière